



**Trophée**  
**« Coup de cœur des collaborateurs »**  
**2018**  
**Cahier des Charges**

***Aider les patients à être acteurs de  
leur vie et de leur santé  
après la maladie***

Dépôt des dossiers avant le **24 août 2018 (à minuit)**

## La Fondation d'entreprise ADREA

---

Créée en 2012, la Fondation ADREA est une Fondation d'entreprise adossée à une entreprise française de référence dans l'univers de la protection sociale : ADREA Mutuelle (plus d' 1 million de personnes protégées, 1 300 collaborateurs au service des adhérents). Elle fait vivre les valeurs humaines d'ADREA Mutuelle en promouvant une santé solidaire et responsable à chaque moment de l'existence. Sa mission est d'explorer, de soutenir et d'accompagner au mieux des projets d'intérêt général dans le domaine de la santé et du médico-social, au bénéfice des personnes vulnérables. Depuis sa création, la Fondation a accompagné et soutenu financièrement plus de soixante projets innovants sur tout le territoire.

## Le Trophée « Coup de cœur des collaborateurs »

---

Depuis 2016, la Fondation d'entreprise ADREA et la Direction des Ressources humaines d'ADREA Mutuelle s'associent pour proposer à tous les salariés d'ADREA de s'investir dans des projets solidaires, grâce au Trophée « Coup de cœur des collaborateurs ».

Chaque année, la Fondation d'entreprise ADREA lance ainsi un appel à projet sur une thématique de santé publique. Les salariés votent parmi 3 projets présélectionnés par les administrateurs de la Fondation, et élisent leur projet préféré. Le lauréat reçoit ainsi un soutien financier pour réaliser son projet, et est accompagné pendant un an par la Fondation d'entreprise ADREA.

## Choix de la thématique

---

La thématique retenue pour le Trophée « Coup de cœur des collaborateurs » 2018 est la suivante :

***« Aider les patients à être acteurs de leur vie et de leur santé  
après la maladie »***

## Contexte de l'appel à projets

---

L'après-maladie est une période de transition qui peut être difficile à vivre pour bon nombre de patients. En effet, si elle peut être synonyme de fin des traitements d'une part, elle est aussi souvent marquée par l'incertitude et la crainte de la récurrence, notamment avant les examens et consultations de contrôle, la perte de confiance en soi, un épuisement, ou encore par un risque d'isolement vis-à-vis de son entourage... Cette période de convalescence physique nécessite donc également un accompagnement psychologique et humain qu'il ne faut pas négliger.

Bien accompagnés et bien informés après la maladie, les patients reprennent plus aisément le cours de leur vie, à la fois personnelle et professionnelle.

C'est pourquoi l'objectif de la Fondation d'entreprise ADREA est de renforcer le pouvoir d'agir ou « empowerment », si l'on retient le terme anglophone difficilement traduisible en français, des patients après la phase aiguë de la maladie.

On définit l'empowerment comme un processus par lequel une personne malade, au départ d'une situation ou d'un sentiment d'impuissance, augmente sa capacité à identifier et satisfaire ses besoins, à résoudre ses problèmes et mobiliser ses ressources, de manière à avoir le sentiment de « contrôler sa propre vie »<sup>1</sup>.

Afin d'accompagner les patients dans cette période charnière de l'après-maladie, la Fondation d'entreprise ADREA entend soutenir des projets qui les aident à être acteurs de leur vie et de leur santé.

Les objectifs spécifiques de cet appel à projets sont les suivants :

- Développer des programmes d'accompagnement des patients et/ou de l'entourage après la maladie sur le plan psychologique, physique et professionnel
- Favoriser la rencontre et le partage d'expérience après la maladie entre patients, aidants et soignants

## Dotation

---

La dotation pour cet appel à projets est de **50 000 euros**.

---

<sup>1</sup> Gibson CH. A concept analysis of empowerment. J Adv Nurs. 1991;16(3):354-361.

Le lauréat du Trophée « Coup de cœur des collaborateurs » d'ADREA Mutuelle sera soutenu financièrement pour la réalisation de son projet et accompagné pendant **un an** par la Fondation d'entreprise ADREA.

Les deux autres projets présélectionnés par la Fondation d'entreprise ADREA recevront un "coup de pouce" de 1 000 euros.

## Conditions d'éligibilité

---

### 1. Critères de recevabilité

Pour être éligible, le projet devra répondre aux critères suivants :

- **Organisations concernées** : Organisations à but non lucratif mettant en œuvre des projets d'intérêt général.  
Le porteur de projet ne pourra être ni une organisation du secteur marchand à but lucratif, ni une organisation sans but lucratif mais disposant d'un statut commercial (coopératives, SA, SARL, SAS, etc.), ni un organisme relevant du périmètre de la Mutualité française.
- **Champ géographique** : Projets en France. **Les projets d'envergure nationale seront privilégiés.**
- **Public bénéficiaire** : Les patients de tous âges ; on entend par « patients » les personnes bénéficiant ou ayant bénéficié de soins récemment. Par ailleurs, l'« après-maladie » correspond dans le présent appel à projets à la période qui suit la phase aiguë de la maladie.
- **Durée du partenariat** : Le lauréat du Trophée « Coup de cœur des collaborateurs » 2018 sera accompagné durant **un an** par la Fondation d'entreprise ADREA.
- **Caractère innovant du projet** : Le projet devra être autant que possible innovant (dans le service, dans la technologie, dans le processus, dans l'organisation, dans l'usage, dans le caractère social).

## 2. Critères d'exclusion concernant les projets

Les critères d'exclusion sont les suivants :

- Projets portés par une personne physique ;
- Projets s'adressant à un public trop restreint ;
- Projets relatifs à des évènements ponctuels ;
- Projets dont le dossier est incomplet à la date de clôture des candidatures ;
- Projets ne répondant pas aux thématiques définies ;
- Projets ayant trait à des actions de formation pouvant relever des dispositifs de formation professionnelle.

## Examen des dossiers

---

Les dossiers seront étudiés et sélectionnés lors de 3 étapes :

- Une étude des conditions de recevabilité des dossiers reçus ;
- Une pré-sélection de 3 projets par les administrateurs ;
- Une sélection finale lors d'un vote des collaborateurs d'ADREA Mutuelle.

Lors de la pré-sélection, les dossiers seront analysés dans le cadre d'un examen comparatif qui permettra d'apprécier les éléments suivants :

- la qualité du projet présenté et la pertinence des conditions et du calendrier proposés pour sa mise en œuvre ;
- le caractère innovant du projet ;
- la pertinence, la clarté et le degré de détail du plan de financement du projet ainsi que sa comptabilité avec les enveloppes financières disponibles ;
- la conformité du projet au regard des axes thématiques du présent cahier des charges ;
- son inscription dans une dynamique partenariale avec des acteurs locaux, régionaux ou nationaux susceptibles de consolider et compléter les réalisations du projet ;
- la pertinence du dispositif d'évaluation des réalisations et des bénéficiaires auprès du ou des public(s) cible(s).

Le conseil d'administration est souverain. Les décisions prises par celui-ci ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un recours ou d'une procédure d'appel.

## Constitution et dépôt du dossier

---

Si votre projet répond aux conditions d'éligibilité, vous pouvez remplir un dossier sur le **lien suivant** :

<http://presenter-un-projet.adrea.fr/fr/>

Le dépôt du dossier s'effectue **uniquement en ligne** avant le **24 août à minuit**.

**Les dossiers adressés par courrier ou email seront refusés.**

Le dossier devra obligatoirement comporter les pièces annexes suivantes :

- *Les statuts de la structure, de l'organisme ou de l'association porteuse de projet*
- *Le budget prévisionnel du projet pour l'année de mise en œuvre du projet (le total des charges doit être égal au total des produits),*
- *Le logo de l'organisation,*
- *Le RIB de l'organisation porteuse de projets*
- *La liste des personnes chargées de l'administration de l'organisation régulièrement déclarée (composition du conseil, du bureau, ...),*

Il pourra également comporter les pièces annexes suivantes :

- *Le plus récent rapport d'activité approuvé*
- *Les comptes approuvés du dernier exercice clos*
- *Le budget prévisionnel de l'organisation pour l'année de la demande de subvention*
- *Le dernier rapport du commissaire aux comptes*
- *Tout autre document de nature à éclairer le jugement du conseil d'administration de la Fondation.*

## Calendrier de l'appel à projets du Trophée « Coup de cœur des collaborateurs 2018

13 JUIN	24 AOÛT (INCLUS)	SEPTEMBRE	4 OCTOBRE	OCTOBRE
DIFFUSION DE L'APPEL A PROJETS	CLÔTURE DE L'APPEL A PROJETS	INSTRUCTION DES DOSSIERS	PRESELECTION DES 3 PROJETS PRESENTES AUX COLLABORATEURS ADREA	VOTE DES COLLABORATEURS

RESULTATS LORS DES RENDEZ-VOUS DE LA FONDATION D'ENTREPRISE  
ADREA – LE 7 NOVEMBRE 2018



*Pour toute question, vous pouvez contacter l'équipe opérationnelle de la Fondation d'entreprise ADREA à l'adresse mail suivante : [fondation@adreamutuelle.fr](mailto:fondation@adreamutuelle.fr) ou par téléphone au 01 70 08 87 06 (Elisa JUNGERS) ou au 01 70 08 87 21 (Apolline LEDAIN).*